



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21725
7 septembre 1990

ORIGINAL : FRANCAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 7 SEPTEMBRE 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DU BURKINA FASO AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général des Nations Unies et se référant à sa note SCPC/7/90(1) du 8 août 1990 concernant l'application de la résolution 661 (1990) que le Conseil de sécurité a adoptée le 6 août 1990, a l'honneur, d'ordre de son gouvernement, de l'informer que le Gouvernement du Burkina Faso souscrit pleinement à ladite résolution et a pris des mesures appropriées pour assurer sa pleine application.
